**Traitement proposé pour les dépôts de clients (avance)**

Hypothèse – Tu reçois un montant comme dépôt du client (par exemple 2 500 $)

* + Tu ne peux appliquer ce montant à une facture spécifique
  + Tu dois garder une trace détaillée de ce que tu as reçu ($$$) et de qui (Client)
  + Comptabilisation proposée
  1. Réception du montant :

Via le programme d’entrée de journal, nom du client dans la description

* + - Dt Encaisse

Ct Revenus perçus d’avance

*Note : Une programmation particulière pour forcer l’identification précise du client pour ainsi suivre les dépôts de clients. Le code & le nom du client devront apparaître de façon très nette dans la description au grand livre, pour le poste « Revenus perçus d’avance »*

* 1. Préparation de la facture :

Dans la préparation de la facture, le programme devrait être en mesure d’identifier qu’il y a un montant dans les dépôts pour ce client et indiquer sur la facture le montant à utiliser comme dépôt.

* + - Dt Comptes Clients (pour la totalité de la facture)

Ct Revenus de consultation

CT Taxes perçues

*Note 1 : Le programme de saisie devra analyser le compte « Revenus perçus d’avance » (transactions au grand livre) pour voir s’il y a un montant disponible à appliquer sur la facture qui est saisie et permettre à l’usager de valider/choisir le montant.*

*Note 2 : Actuellement, le programme déduit le montant du dépôt du montant total des Comptes Clients, ceci devra être changé pour NE PAS déduire le montant du dépôt des Comptes-Clients*

* 1. Encaissement du montant détenu en « Revenus perçus d’avance » :

Via le programme d’encaissement, avoir la possibilité d’indiquer qu’il s’agit d’un ‘transfert’ de « Dépôts clients » et encaisser avec un numéro de facture comme d’habitude

* + - Dt Revenus perçus d’avance

Ct Comptes Clients

*Note 1 : Lors de la comptabilisation de l’encaissement, la description de la transaction au compte « Revenus perçus d’avance » devra être identique à la description générée par la réception du montant, pour ainsi ‘annuler’ le dépôt de client.*

En conclusion :

* Avec peu de modification de programme on arrive à nos fins
* Le programme de facturation sera en mesure de suggérer le montant à utiliser, s’il y a des fonds dans le compte « Revenus perçus d’avance» pour le client qui est facturé.
* L’approche proposée est simple et fiable.